

# DIAG PERF'IMMO

**REDUISEZ LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DE VOS BÂTIMENTS**

**DIAG PERF'IMMO**  
• DIAGNOSTIC • ECO-ENERGIE • TERTIAIRE



Vous souhaitez réduire les consommations énergétiques de vos bâtiments et les inscrire dans une trajectoire conforme au Décret Tertiaire)?

Le **Diag Perf'Immo**, opéré par un Bureau d'Etudes spécialiste de la performance énergétique des bâtiments agréé par Bpifrance, vous permet de :

- Evaluer la performance énergétique de votre ou de vos bâtiment(s)
- Définir des scénarios chiffrés de rénovation énergétique
- Inscrire votre entreprise dans une trajectoire conforme aux objectifs du décret tertiaire (réduction de 40% à 60% de votre consommation énergétique par rapport à une année de référence, ou atteinte d'une valeur seuil réglementaire)

## ● LA DÉMARCHE

3 à 6 mois d'accompagnement pour :

- Collecter et analyser des informations clés existantes : plans et description des modes constructifs du bâtiment, équipements techniques, occupation, données de consommation énergétique...
- Etablir un bilan énergétique s'appuyant sur les données collectées
- Définir des objectifs de performance énergétique conformes aux exigences du décret tertiaire.
- Elaborer des scénarii chiffrés de réduction des consommations d'énergie pour l'atteinte de ces objectifs.
- Vous aider à faire votre déclaration sur la plateforme OPERAT le cas échéant

À l'issue de la mission, les livrables suivants sont transmis :

- Rapport complet de l'étude
- Support de présentation et de sensibilisation

## ● TARIFS

Le coût est variable selon la surface et la complexité du site. Il est établi par devis dans une fourchette comprise entre 3 000 et 17 000 € HT\*

Le dispositif CEE PACTE Entreprises subventionne à hauteur de 50%\*\* (dans la limite de 8500€ par site) selon les critères suivants :

- PME au sens de la réglementation européenne
- Subvention de 4 sites maximum

\*Les sites dépassant cette tarification feront l'objet d'une étude sur-mesure

\*\* Sous réserve d'éligibilité

## ● PARTENARIATS

Cette offre est financée dans le cadre du dispositif CEE PACTE Entreprises



## ● POUR QUI ?

PME répondant à la définition européenne et ETI indépendantes, cliente ou non cliente de Bpifrance :

- Propriétaires (ou crédit preneurs) de bâtiment(s)
- Dont elles disposent des plans
- Ayant des activités tertiaires privées situées en France
- Envisageant une rénovation énergétique de ceux-ci

Activités tertiaires concernées :

- Tourisme
- Commerce
- Santé
- Logistique
- Hôtellerie / Restauration
- Bureaux
- Loisirs
- Services

Les bâtiments ayant un usage mixte industriel et tertiaire sont également éligibles

*NB : L'éligibilité sera conditionnée au respect des obligations légales de Bpifrance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi qu'à la santé financière de l'entreprise : les « entreprises en difficulté » au sens de la définition européenne sont exclues*

## ● TÉMOIGNAGE

“ Le prestataire présenté par Bpifrance a fait un travail remarquable. Son diagnostic très éclairant aboutit à des scénarios d'investissement pertinents. Ce travail nous est d'une grande utilité pour faire nos choix. ”

Mme Capdevielle, gérante de Capdevielle Traiteur

## ● CETTE MISSION VOUS INTÉRESSE ?

Contactez votre Chargé d'Affaires Bpifrance ou Bpifrance dans votre région

Vous pouvez souscrire directement via ce lien :

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/diag-perfimmo>